

L'Emblème du jour

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ

Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : lemblemedujour@gmail.com - Tél. : +229 97 9046 40

EMERIC Production

SALLES DES FÊTES
ELONA HOUSE
☎ 98 90 46 40

EMERIC Production

GUEST HOUSE
FENOÙ
Appartements & Chambres meublées
☎ 98 90 46 40

DEUX SEMAINES APRÈS LA RÉPRESSION CONTRE LES CASQUES

P. 03

Plus d'opportunités que d'utilité

Depuis le 1er mars dernier, c'est une lutte sans merci qui est livrée par les éléments de la Police Républicaine sur nos axes routiers aux usagers, motocyclistes ou tricyclistes, qui sont sans casque.



ATTAQUES LIÉES AU NOUVEAU CODE ÉLECTORAL AU BÉNIN

P. 03

Pourquoi veut-on porter un habit autre que celui du député à AHOUANVOÉBLA?



EN VISITE AU PALAIS DE NIKKI POUR LA BÉNÉDICTION DU SINABOKO

P. 08

L'he Fatouma Guimba Gniré TONY fait la fierté de la reine Gnon Kogui



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES SECTORIELLES AU MEMP

Salimane KARIMOU donne le coup d'envoi de la campagne

P.09

CONSEIL DES MINISTRES D'HIER

P. 02

De nouveaux Généraux dans l'Armée et la Police Républicaine

RECOURS CONTRE LE NOUVEAU CODE ÉLECTORAL

P. 04

Les regards tournés, ce jour, vers la Cour constitutionnelle



Conseil des ministres d'hier

De nouveaux généraux dans l'armée et la Police

Comlan Jules YEHOUENOU nommé DAC du ministère du travail et de la fonction publique

L'intégralité des décisions du conseil des ministres

REPUBLIQUE DU BÉNIN
Présidence de la République
SECRETARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT
N° 10/2024/PR/SGG/CM/OJ/ORD

COPIE **Compte-rendu du Conseil des Ministres**

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 13 mars 2024, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République. Les décisions ci-après ont été prises :

I- Communications.

I-1. Actualisation des études architecturales et techniques réalisées dans le cadre de l'extension de l'hôpital de zone Allada/Toffo/Zè en vue de l'érection d'un service des grands brûlés.

Ces études initialement conduites en vue de l'extension dudit hôpital portaient sa capacité de 65 à 150 lits dont un complément de six (6) lits pour le Service des grands brûlés et huit (8) pour la Traumatologie.

Mais, du fait des accidents graves intervenus dans notre pays au cours l'année 2023 et ayant causé des cas sévères de brûlures, il paraît pertinent de disposer d'une unité de prise en charge des grands brûlés, de capacité plus élevée et aux normes internationales. Dès lors, il sera possible de soigner un nombre plus important de patients, le cas échéant.

Aussi, est-il envisagé de redimensionner le projet initial d'extension de l'hôpital par l'actualisation des études architecturales et techniques. Dans ce cadre, il est prévu seize (16) lits pour la prise en charge des grands brûlés et douze (12) pour la Traumatologie.

Afin de capitaliser les travaux déjà effectués, le Conseil a marqué son accord pour la contractualisation avec le même cabinet japonais Architect Endo Takeshi qui avait déjà réalisé les premières études.

I-2. Contractualisation pour des missions de réalisation, le contrôle et la surveillance des travaux de réhabilitation ou d'aménagement et de bitumage de routes.

Poursuivant la mise en œuvre du programme de densification et de modernisation du réseau routier national, le Gouvernement a autorisé la

contractualisation avec divers groupements, cabinets et entreprises, qui prend en compte plusieurs axes d'un linéaire total de 332 km environ.

Ce faisant, les travaux à exécuter renforceront ces infrastructures en les adaptant au volume du trafic sans cesse croissant de même qu'ils favoriseront de meilleures conditions de transport des personnes et des biens. Sont concernés par ce programme :

- l'aménagement et le bitumage des routes :
 - Dogbo-Lalo (21 km) ;
 - Adjaha-Athiémi, y compris ses bretelles (70 km) ;
 - Pénésoulou-Alédjo-Sèmèrè et la bretelle Alédjo-Akaradé-Frontière du Togo (50 km) ;
 - Kilibo-Ouèssè (25 km) ;
 - Tanguéta-Cobly (36,85 km) et Tiélé-Matéri (17,75 km) ; ainsi que
 - la voie d'accès à la caserne militaire d'Allada (4,941 km).
- l'aménagement en terre des axes :
 - Klouékanmè-Agbangnizoun-Abomey (27,3 km) dont la construction d'un pont à Ahogbèya ;
 - Ouèssè-Ansèkè (22 km) ;
 - Glazoué-Wèdèmè-Lahotan-Logozohè (22 km) et Glazoué-Assanté-Aklamkpa (32 km) ; puis
 - la voie d'accès à l'hôpital psychiatrique d'Allada (2,736 km) ;
- la construction en zone péri-urbaine de :
 - 9 ponts unibrige ;
 - 16 ouvrages de type dalot en béton préfabriqué.

Les ministres concernés sont instruits d'accomplir les diligences nécessaires aux fins de conclure les marchés avec les prestataires sélectionnés pour le démarrage effectif des travaux, de même que l'exécution des missions de contrôle et de surveillance conformément aux cahiers des charges des cabinets retenus.

I-3. Réalisation des études complémentaires d'avant-projet détaillé et l'élaboration des dossiers d'appel d'offres du projet de Contournement Nord de Cotonou (CONOCO).

Dans le but de réduire l'impact social de ce projet autoroutier d'envergure, il est retenu de repositionner à l'Ouest de la lagune de Cotonou, le barreau de liaison initialement prévu pour passer à l'Est de la lagune.

De plus, la prise en compte des nouveaux pôles de développement économique projetés dans la ville d'Abomey-Calavi a amené le Gouvernement à faire le choix de prolonger l'axe principal du contournement jusqu'à la localité d'Akassato alors que la limite initiale du projet était le carrefour de Kpota. Malgré ce prolongement d'itinéraire, ce carrefour sera relié à l'autoroute par une bretelle.

C'est pourquoi, il est apparu nécessaire d'actualiser les études du projet en conformité avec ce tracé.

Aussi, le Bureau retenu aura-t-il pour mission de réaliser, dans un délai de 5 mois :

- les études techniques complètes niveau avant-projet détaillé du barreau ;
- les études techniques complètes de la section Kpota-Akassato ;
- le ré-allotissement et le phasage du projet en trois lots et la mise à jour des rapports existants ;
- l'élaboration des dossiers d'appel d'offres pour l'ensemble des lots.

II- Rencontres et manifestations internationales.

Sous cette rubrique, le Conseil a autorisé :

- l'organisation à Cotonou, du 22 au 23 mars 2024, du 13^{ème} congrès de la Société de médecins anesthésistes-réanimateurs du Bénin ;
- l'organisation au Bénin, du 1^{er} au 5 avril 2024, du premier dialogue mondial des 30 ans de mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement ;
- la participation du Bénin, du 20 avril au 24 novembre 2024, à la soixantième Biennale internationale d'art de Venise en Italie.

III- Mesures individuelles.

Au ministère du Travail et de la Fonction Publique et sur proposition du ministre, **monsieur Comlan Jules YEHOUENOU** est nommé Directeur adjoint de cabinet.

Par ailleurs, sont promus dans divers grades, les officiers supérieurs et généraux ci-après :

- ✓ **Au ministère de la Défense Nationale**
 - Général de division, pour compter du 1^{er} mars 2024
Général de brigade Fructueux Candide Ahodégnon GBAGUIDI
 - Général de division aérienne, pour compter du 1^{er} mars 2024
Général de brigade aérienne Bertin BADA
 - Général de division, pour compter du 1^{er} avril 2024
Général de brigade Abou ISSA
 - Contre-amiral pour compter du 1^{er} avril 2024
Capitaine de Vaisseau major Fernand Maxime AHOYO
 - Général de brigade, pour compter du 1^{er} avril 2024
Colonel major Abdul-Baki SANNI BACHABI

- ✓ **Au ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique**
 - Inspecteur général de police de première classe, pour compter du 1^{er} mars 2024
Inspecteur général de police de deuxième classe Soumaïla Allabi YAYA
 - Inspecteur général de police de deuxième classe, pour compter du 1^{er} avril 2024
Contrôleur général major de police Ahofodji Nazaire HOUNNONKPE.

Fait à Cotonou, le 13 mars 2024,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,
Edouard OUI-OURO.

Contournement Nord de Cotonou

Le projet CONOCO relancé avec un tracé optimisé

Lors du Conseil des ministres de ce mercredi 13 mars 2024, une décision importante a été prise concernant le projet de Contournement Nord de Cotonou (CONOCO). Le gouvernement béninois a opté pour la réalisation des études complémentaires d'avant-projet détaillé et l'élaboration des dossiers d'appel d'offres pour ce projet majeur.

Pour réduire l'impact social du projet, le barreau de liaison initialement prévu à l'Est de la lagune de Cotonou sera repositionné à l'Ouest.

De plus, afin de s'aligner sur les nouveaux pôles de développement économique à Abomey-Calavi, l'axe principal du contournement sera prolongé jusqu'à Akassato, au lieu de s'arrêter à Calavi-Kpota comme initialement prévu.

Ces ajustements entraînent la nécessité d'actualiser les études du projet et de réaliser des études techniques complètes pour la section Calavi Kpota-Akassato et le barreau repositionné à l'Est. Le projet CONOCO, par-

mi les initiatives phares du Gouvernement TALON, vise à créer un environnement propice au développement touristique et à renforcer l'économie nationale et régionale. Il comprend la construction d'un axe autoroutier de contournement nord de Cotonou sur une quarantaine de kilomètres, ainsi que des ouvrages d'art tels que des viaducs. Le choix du cabinet pour ces études complémentaires s'appuie sur son expertise avérée, ayant déjà réalisé les études initiales du CONOCO.

En somme, le Projet CONOCO est relancé avec un tracé optimisé pour maximiser ses retombées positives tout en minimisant les conséquences sociales, marquant ainsi une étape significative dans le développement des infrastructures au Bénin grâce au gouvernement du Président Patrice TALON qui est décidé à transformer le Bénin.

David DOLTAIRE
(Collaborateur extérieur)

du jour
L'Emblème

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ
Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : lemblemedujour@gmail.com - Tél. : +229 97 9046 40

ISBN : 978-99982-1-737-9 Dépôt légal N° : 15577

Porto-Novo, Rep du Bénin
Email: lemblemedujour@gmail.com
Tel: +229 98904640

PRODUCTION :
Ets EMERIC PRODUCTION

DIRECTEUR DE PUBLICATION :
Emeric Joël ALLAGBE
Tél. : +229 98904640

CONTACTS SECRETARIAT:
Tél. : (+229) 55499999 / 55500707

REDACTION
Emeric Joël ALLAGBE
Aimé HOUENOU
Eric OBINTI
Berinice ALOVOKPINHOU (Stagiaire)

PHOTOS:
Benoît Koffi

MAQUETTE ET GRAPHISME:
F. ADEOTI

Deux semaines après la Répression contre les casques

Plus d'opportunités que d'utilité

Depuis le 1er mars dernier, c'est une lutte sans merci qui est livrée par les éléments de la Police Républicaine sur nos axes routiers aux usagers, motocyclistes ou tricyclistes, qui sont sans casque. En deux semaines, cette traque a engendré trois centres d'intérêts, notamment deux opportunités et une utilité, retiennent l'attention comme quoi à chaque situation ses peines et ses avantages...

La sécurité routière demeure une priorité majeure pour les autorités béninoises, et la Police Républicaine s'est engagée fermement dans la lutte contre les comportements à risque sur les routes. Depuis le 1er mars 2024, une attention particulière a été portée au non-port de casque, une infraction courante qui met en danger la vie des conducteurs de deux-roues.

Le port du casque est donc présenté comme un moyen efficace de réduire les accidents de mort sur nos routes. Le casque permet en effet de réduire les blessures



à la tête et les décès provoqués par les accidents à moto. Le port du casque permet de diminuer le risque et la gravité des blessures de plus de 70%, la probabilité d'un décès. Le casque offre donc une meilleure protection faciale contre les chocs. Les mâchoires et le menton sont aussi protégés en cas d'accident. Il faut dire que le casque, surtout intégral, est celui qu'il faut absolument avoir si l'on tient à ne pas être défiguré en cas d'accident. Et c'est justement la seule utilité de cette répression en deux semaines. Le port de casque pour réduire les accidents de circulation.

Au delà de cette utilité, il faut noter que cette répression offre des

opportunités. D'abord il faut noter que depuis le début de cette répression, les prix des casques ont drastiquement augmenté. Ils sont passés littéralement du simple au double, voire au triple. D'ailleurs, les vendeurs de casques font déplacer leur stock dans des tricycles pour être plus proches des potentiels preneurs. C'est un vrai nouveau marché qui vient de s'ouvrir pour eux. Il faut sortir désormais 8000 à 10 mille francs Cfa pour se procurer un casque qui habituellement ne coûte pas plus de 5000 FCFA. En d'autres termes, la répression a offert un nouveau marché: celui du commerce des casques avec la surenchère qui le caractérise sans occulter la nouvelle lutte qui se prépare autour de la qualité des casques. Un véritable marché de dupes qui consiste à faire payer aux usagers de nouveaux casques en moins d'un mois au nom de la qualité. Par ailleurs parlant des opportunités de la répression, il y a que la répression permet de renflouer les caisses de l'État. Mais au delà, il se murmure tout bas que certains agents de la Police Républicaine

profiteraient pour s'en mettre plein les poches face aux supplications des usagers qui se retrouvent frappés par la répression.

Port du casque

Généralement, il faut retenir que le port du casque est essentiel pour protéger les conducteurs de motos en cas d'accident. Malheureusement, de nombreux conducteurs négligent cette mesure de sécurité vitale, mettant ainsi leur vie en danger. La répression par la Police Républicaine vise, en effet, à dissuader ces comportements dangereux et à promouvoir la sécurité routière.

En conclusion, la répression de la Police Républicaine contre le non-port de casque au Bénin vise à sauver des vies, à sensibiliser la population à la sécurité routière et à faire respecter la loi. Il est impératif que tous les conducteurs de deux-roues comprennent l'importance de cette mesure de sécurité et agissent en conséquence pour protéger leur vie et celle des autres.

Attaques liées au nouveau code électoral au Bénin

Pourquoi veut-on porter un habit autre que celui du député à AHOUANVOÉBLA?

Depuis ce 05 mars 2024, le député Augustin AHOUANVOÉBLA est présenté comme celui par qui le malheur électoral veut s'abattre sur le Bénin avec l'adoption du nouveau code électoral dont la principale trame est le renforcement des grands ensembles politiques.

Pourtant légiférer, contrôler l'action gouvernementale et représenter le peuple sont les trois missions constitutionnelles du député. Là-dessus, le député Augustin AHOUANVOÉBLA porteurs des amendements validés, n'a commis

aucun péché selon les observateurs. Au contraire, on peut y lire une certaine constance dans la position de cet élu de la 20^{ème} circonscription électorale, l'un des capés de l'actuelle législature, depuis 2018 en ce qui concerne les réformes électorales.

En effet, tout ce qui est fait, proposé ou pourrait constituer un hic pour plomber les réformes du système partisan ou fragiliser l'emprise des partis politiques au détriment des positions individualistes furent ils élus, rencontre le député Augustin AHOUANVOÉBLA sur son chemin.

On se souvient encore comme si c'était hier de



2020, alors que les velléités individualistes voulaient contrôler l'élection des maires en opposition au choix fait par les partis politiques, c'est le député Augustin AHOUANVOÉBLA qui une fois encore, avait usé de ses prérogatives constitutionnelles pour légiférer afin d'éviter au Bénin de retomber dans les travers du pas-

sé où les partis politiques sont à la solde des individus et d'autres élus qui même parfois au prix des alliances contre nature se font élire soit à la tête des communes, soit à des postes clés à l'Assemblée nationale.

Alors pourquoi s'étonne-t-on aujourd'hui de voir le député Augustin AHOUANVOÉBLA avec ses amendements qui sont de nature à corser plus encore le jeu électoral et rendre aux partis politiques la plénitude de leur attribution afin qu'ils jouent qualitativement le rôle qui leur est dévolu par la Constitution? Pourquoi le traiter de tous

les noms alors qu'il n'a fait que jouer son rôle : légiférer pour corriger un tir qui visait les réformes électorales? Avec cette constance, le député Augustin AHOUANVOÉBLA apparaît comme l'avant gardiste des réformes électorales qui définitivement ont chanté le requiem des micro partis au Bénin.

En tout cas que chacun s'occupe de son travail et joue son rôle! Que le prêtre célèbre les messes; que le maçon s'occupe de ses chantiers; que le maître s'occupe de ses cours;... et surtout que le député s'occupe de ses lois...A bon entendeur salut.

Avant la promulgation du nouveau code électoral

Patrice Talon demande le contrôle de constitutionnalité

(Les 07 sages se réunissent ce jour pour examiner la demande de Talon et les recours en instance)

Patrice Talon a saisi la cour constitutionnelle d'une demande de contrôle de constitutionnalité de la loi 2024-13 modifiant et complétant la loi 2019-43 portant code électoral en République du Bénin. Les modifications apportées au code électoral par les députés le mardi 5 mars 2024 dernier sont-elles conformes à la constitution béninoise? On devrait le savoir très vite.

Le président de la République, Patrice Talon a saisi la Cour constitutionnelle d'une demande de contrôle de constitutionnalité de la loi 2024-13 modifiant et complétant la loi 2019-43 portant code électoral en République du Bénin. La demande introduite par le chef de l'Etat suivant les prérogatives qui lui sont conférées par



la constitution a été enregistrée au secrétariat de la haute juridiction en matière constitutionnelle le lundi 11 mars 2024 dernier. La demande du président de la République est inscrite au rôle de

l'audience plénière de la Cour constitutionnelle du jeudi 14 mars 2024.

Les sept sages devraient contrôler la conformité ou non avec la loi fondamentale d'une dizaine

d'articles modifiés par les députés lors de la première session extraordinaire au titre de l'année 2024. Les modifications apportées au code électoral touchent entre autres aux conditions de candidature à la présidentielle, au délai de dépôt des candidatures, et au seuil d'éligibilité des listes à la répartition des sièges à l'issue des élections législatives.

Les députés de la mouvance à l'origine de ces modifications justifient leur pertinence par la nécessité de renforcer le système partisan et la prépondérance des partis politiques. L'opposition n'approuve pas le texte. Les députés membres de l'opposition ont, lors de l'examen des propositions de loi, voté contre les amendements. Ils dénoncent une loi crisogène porteuse de germes d'« exclusion ».

Recours contre le nouveau code électoral

Les regards tournés, ce jour, vers la Cour constitutionnelle

Le code électoral, modifié il y a plus d'une semaine au Bénin par les députés de la neuvième législature, suscite beaucoup de critiques. Après les dénonciations qui qualifient le code de « texte d'exclusion », plusieurs recours sont devant les sages de la cour dont deux du parti d'opposition, Les Démocrates, et un déposé par un groupe de juristes.

Les sept sages de la cour constitutionnelle seront en audience plénière puis en audience de mise en état ce jeudi 14 mars 2024. Ils vont se pencher notamment sur huit recours formés par des citoyens et le Parti Les Démocrates sur le nouveau code électoral et une demande de contrôle de constitutionnalité de certains articles de la loi 2024-13 modifiant et complétant la loi 2019-43 du 15 novembre 2019 portant code électoral en République du Bénin. Cette demande vient du Président de la République, Patrice

TALON.

Les recours déposés demandent de déclarer le code électoral modifié « contraire à la Constitution ». Un collectif de cinq juristes a d'abord déposé le premier recours. Landry Angelo Adélakou appartient à ce groupe, il explique que la disposition sur les parrainages viole la loi fondamentale. Pour cela, il se réfère à un arrêt précédemment rendu par la même Cour constitutionnelle.

« L'acte de parrainage est un engagement unilatéral à soutenir un candidat à l'élection du président de



la République, et les élus ont la liberté d'accorder le parrainage aux candidats de leur choix », cite-t-il.

Recours déposés par le parti Les Démocrates

Lundi 11 mars, le parti Les Démocrates a déposé deux autres recours. Première anomalie relevée par Guy Mitokpè, en charge de la communication du parti : les députés de la majorité ont fait ce

que la Cour ne leur a pas demandé. « La Cour avait demandé à l'Assemblée nationale de rétablir l'égalité de pouvoir de parrainer. Sauf que la majorité, en allant au-delà de cette disposition, viole l'autorité de la chose jugée. Autre raison, il est question désormais de la coalition de gouvernance, et pour nous c'est une violation de la Constitution qui interdit les alliances politiques », rapporte Guy Mitokpè.

L'autre parti d'opposition, la FCBE, estime que le code modifié aggrave l'exclusion. La loi n'est pas encore promulguée, car les recours suspendent sa promulgation. Comme l'explique l'ancien président de la Cour constitutionnelle Robert Dossou, il faut attendre maintenant l'examen des recours et la décision des Sages.

Activités de l'Union Progressiste le Renouveau dans le Septentrion

Visite de courtoisie de la Haute Direction Politique à l'Archevêque de Parakou, Mgr Pascal N'KOUÉ

Une importante délégation de la Haute Direction Politique de l'Union Progressiste le Renouveau conduite par le Président Joseph Fifamin DJOGBÉNOU, est descendue cet après-midi du 12 mars 2024 à l'Archevêché de Parakou pour une visite de courtoisie à Monseigneur Pascal N'KOUÉ.

Cette rencontre, tenue dans un esprit de convivialité, a été l'occasion pour le Président du parti de présenter les salutations du parti, d'échanger sur des questions politiques d'intérêt national notamment le vote du nouveau Code électoral et de solliciter les bénédictions du prélat.

Au cours de cette visite, le Président Joseph Fifamin DJOGBÉNOU a souligné l'importance du dialogue et de la collaboration entre les institutions politiques et religieuses pour le bien-être de la société. Aussi a-t-il insisté sur les innovations contenues dans le nouveau Code électoral voté par l'Assemblée nationale. Mgr Pascal N'KOUÉ a accueilli chaleureusement la délégation et a exprimé sa volonté de contribuer à la promotion de la paix et de la cohésion sociale.

Cette rencontre témoigne de l'engagement de l'Union Progressiste le Renouveau à entretenir des relations constructives avec les leaders religieux et d'opinion.



Vol de 250 bidons d'huile végétale à Jericho

La police a interpellé 02 présumés voleurs

Deux présumés voleurs de 250 bidons d'huile végétale ont été interpellés à Cotonou au quartier Jéricho. C'est après la plainte du responsable d'une société de la place, spécialisée dans le commerce général, sise au quartier Jéricho (6ème arrondissement), que la police a ouvert une enquête.



Soupçonnés, ils se sont présentés à la caisse de ladite société munis d'un bon de livraison aux fins de se faire livrer deux cent-cinquante (250) bidons d'huile végétale. Le document présenté est semblable à celui de la société et c'est ainsi que la caissière attira l'attention des clients sur le fait. D'un moment à l'autre, l'un d'entre eux a fui. Interrogé, le second a expliqué ne pas connaître personnellement l'individu qui l'a sollicité mais que ce dernier lui a confié le numéro de téléphone de celui qui devrait réceptionner la marchandise.

La vérification des bons déjà livrés ces derniers jours a permis de constater que le lundi 4 mars 2024, deux cent-cinquante (250) bidons d'huile végétale d'une valeur de six millions deux cent-cinquante mille (6.250.000) CFA

ont été livrés suite à la présentation d'un bon de livraison falsifié à l'acabit de celui détecté par la caissière.

Le lundi 12 mars 2024, le propriétaire du numéro qui devrait être joint pour réceptionner la marchandise a été interpellé à Cocodji dans l'arrondissement de Godomey. Il a reconnu les faits qui lui sont reprochés et a dénoncé son frère consanguin, employé dans ladite société, cerveau de cette manœuvre frauduleuse. Les enquêteurs à Porto-Novo ont effectué une perquisition au domicile du principal suspect sis quartier Kpogbomè. Il a été interpellé et chez lui, deux cent trente-neuf (239) bidons sur les deux cent cinquante (250) soustraits de façon frauduleuse ont été retrouvés. Ils seront présentés au Procureur de la république sous peu.

Transport des personnes et des biens

Le gouvernement vise à renforcer des infrastructures routières existantes

Au terme du Conseil des ministres de ce mercredi 13 mars 2024, une décision majeure a été prise pour la contractualisation de missions visant la réalisation, le contrôle et la surveillance des travaux de réhabilitation, d'aménagement et de bitumage de routes au Bénin.

Ces travaux stratégiques sont destinés à renforcer la capacité des infrastructures routières, adaptées à un volume de trafic en constante augmentation, ainsi qu'à améliorer la mobilité des personnes et des biens à travers le pays.

La programmation actuelle inclut plusieurs axes routiers essentiels, tels que l'aménagement et le bitumage de la route Adjaha-Athiémé avec ses bretelles (70 km), la route Dogbo-Lalo (21 km), la route Klouékanmè-Agbangnizoun-Abomey avec la construction d'un pont à Ahogbèya (27,3 km), la route Pénésoulou-Alédjo-Sèmèrè et la bretelle Alédjo-Akaradé-Frontière Togo (50 km), la route Kilibo-Ouèsè (25 km), ainsi que d'autres travaux d'aménagement en terre et en

bitume couvrant diverses régions du pays.

Depuis 2016, le Président Patrice TALON et son gouvernement se sont engagés dans un vaste programme de modernisation des infrastructures routières à travers tout le Bénin. Cette initiative, basée sur un diagnostic approfondi, vise à désenclaver toutes les régions du pays, à faciliter la mobilité et à renforcer l'attractivité économique en reliant les communes par des voies bitumées.

Dans le cadre du Programme d'Action du Gouvernement 2021-2026, il est prévu d'aménager, de bitumer et de réhabiliter environ 1112 km de routes. Les travaux récemment lancés concernent environ 332 km de routes, comprenant divers aménagements et renforcements.

Faut-il le rappeler, la vision du gouvernement consiste à renforcer les capacités des infrastructures routières en adaptant au volume de trafic sans cesse croissant, de façon à améliorer la sécurité routière au Bénin.

Appartements & Chambres meublées à Porto-Novo

Vous recherchez un appartement meublé à Porto-Novo, "FENOU Guest House" est l'endroit idéal

Pour les voyageurs qui aiment se sentir partout comme chez eux, l'appartement meublé est l'hébergement idéal. Les groupes et les familles peuvent profiter des chambres meublées et de la cuisine pour s'isoler ou se retrouver autour d'un repas pour planifier les activités du lendemain. Les appartements meublés sont souvent disponibles pour de courts ou longs séjours.

Une seule adresse : FENOU Guest House dans les quartiers Tokpota, Dowa et Djassin Houinvié à Porto-Novo.



GUEST HOUSE

FENOU

Appartements & Chambres meublées

📞 98 90 46 40



Renseignements et réservations au 55500707 ou 55499999

NOS SALLES DE FÊTES ET DE CONFÉRENCES A PORTO-NOVO

" ELONA HOUSE "

1- Salle **HOUEFA** au **REZ-DE-CHAUSSÉE** (200 à 250 places en mode réception)

2- Salle **FENOU** (200 places en mode réception) au 1er étage

3- **ESPACE FIFAME** à l'**AIR LIBRE** (Près de 400 places en mode réception).

4- Salle **FINAGNON** au **REZ-DE-CHAUSSÉE**: cette salle contient 30 à 40 personnes en mode réception.



SALLES DES FÊTES
ELONA HOUSE

98 90 46 40



Renseignements et réservations au 55500707 ou 55499999

Politique

Les dirigeants de L'UP le Renouveau au contact des dignitaires du culte Nan de Tourou

Maillon essentiel dans la préservation et la transmission des traditions séculaires, les cultes endogènes bénéficient d'une attention toute particulière de l'Union Progressiste le Renouveau.

Cet attachement, le parti l'a une fois encore exprimé ce 12 mars 2024 à travers le déplacement d'une forte délégation de la Haute Direction Politique à Tourou (Parakou) pour y rencontrer les dignitaires du culte endogène Nan.

Conduite par le Président Joseph Fifamin DJOGBÉNOU, la délégation a eu des échanges constructifs avec ces gardiens des valeurs ancestrales sur les démarches menées par le parti pour que la chefferie traditionnelle soit davantage impliquée dans le développement du pays, les tenants et aboutissants du nouveau code électoral etc.

Les dignitaires et adeptes du culte Nan ont été très heureux et satisfaits de cette démarche de l'UP le Renouveau.



En visite au Palais de Nikki pour la bénédiction du Sinaboko

L'he Fatouma Guimba Gniré TONY fait la fierté de la reine Gnon Kogui

Depuis quelques heures, tous les projecteurs sont sur le Palais impérial de Nikki avec la descente d'une délégation de la Haute Direction Politique de l'Union Progressiste le Renouveau. Ainsi le président Joseph Fifamè DJOGBÉNOU et sa suite sont allés présenter au Sinaboko, empereur de Nikki le nouveau code électoral et recevoir de lui et des chefs religieux leurs bénédictions.



tance, elle est accompagnée des honorables Romarique Medegan FAGLA, Djamilatou SABI MOHAMED et Baké Goro CHABI.

Élué député sur la liste Union Progressiste le Renouveau dans la 7^{ème} circonscription électorale qui regroupe les communes de Kalalé, Nikki, Bembèrèkè et Sinendé, l'he Fatouma Guimba Gniré TONY est une princesse de la Dynastie Makararou

dans l'empire de Nikki. Et c'est à ce titre qu'elle fait la fierté de la reine mère de Nikki, la Gnon Kogui qui incarne le pouvoir politique des femmes dans le royaume et vient, dans la hiérarchie, avant les ministres.

Qui est Gnon Kogui?

La reine Gnon Kogui, sœur du roi, revêt dans la culture Bariba (au Bénin) une importance capitale.

En effet, dans la culture et la tradition des Wassangari, la Gnon Kogui est non seulement la gardienne des rasoirs des princes mais elle est aussi et surtout celle qui baptise les princes Wassangari. C'est elle qui a le pouvoir de donner les noms de prince en tenant compte de son teint, de l'origine de ses parents, de la généalogie de sa famille et de la taille. Dans la culture batoonu, la Gnon Kogui est une femme respectable car elle a, en addition de tout, le privilège d'introniser les jeunes princes en leur rasant la tête et en les bénissant. Pendant la fête de la Gaani, la Gnon Kogui est l'une des personnalités sans qui les réjouissances n'auraient jamais lieu. Dans l'empire de Nikki, elle est la gardienne du trône. Il faut noter que le titre de reine de Gnon Kogui est généralement attribué à trois grandes familles de l'empire : les Lafiarou, les Makararou et les Korarou.

L'occasion faisant le larron, l'he Fatouma Guimba Gniré TONY, princesse de la Dynastie

Makararou dans l'empire de Nikki en a profité pour saluer l'empereur et son empire. Pour la circons-

Elections professionnelles sectorielles au MEMP

Salimane Karimou donne le coup d'envoi de la campagne

En application du calendrier électoral, la campagne électorale pour les élections professionnelles du 29 mars prochain au Ministère des Enseignements Maternel et Primaire, s'ouvre ce mercredi 13 mars à partir de 00h et s'achèvera le mercredi 27 mars 2024 à minuit. Ainsi, durant 15 jours, les cinq organisations syndicales candidates en lice, iront à la rencontre des personnels enseignant et administratif de toutes catégories pour présenter leur programme et solliciter le

suffrage des électeurs. « Nous avons tous conscience que cette campagne électorale s'ouvre dans un climat d'interrogations et d'inquiétudes en raison du mode de vote électronique adopté pour les premières élections professionnelles dans notre ministère. », a déclaré à l'ouverture, le ministre des enseignements maternel et primaire, Salimane Karimou.

Lire le discours intégral du ministre.



MESSAGE DU MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS MATERNEL ET PRIMAIRE DANS LE CADRE DE L'OUVREMENT DE LA CAMPAGNE ELECTORALE POUR LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES SECTORIELLES DU 29 MARS 2024

Chers collaborateurs enseignants et administratifs,
Chers partenaires sociaux,

En application du calendrier électoral, la campagne électorale pour les élections professionnelles du 29 mars prochain au Ministère des Enseignements Maternel et Primaire, s'ouvre ce mercredi 13 mars à partir de 00h et s'achèvera le mercredi 27 mars 2024 à minuit. Ainsi, durant 15 jours, les cinq organisations syndicales candidates en lice, iront à la rencontre des personnels enseignant et administratif de toutes catégories pour présenter leur programme et solliciter le suffrage des électeurs.

Chers collaborateurs et partenaires sociaux,

Nous avons tous conscience que cette campagne électorale s'ouvre dans un climat d'interrogations et d'inquiétudes en raison du mode de vote électronique adopté pour les premières élections professionnelles dans notre ministère. Je voudrais ici vous assurer que toutes les dispositions ont été prises pour faire de ces élections, des élections libres et transparentes.

C'est pourquoi, à quelques heures du démarrage de la campagne, je voudrais m'adresser à vous, chers collaborateurs et partenaires sociaux, pour rappeler à tous que nous ne devons jamais perdre de vue qu'au-delà de tout, seul le système éducatif du Bénin représente l'ultime enjeu de cette élection. Je voudrais donc nous inviter à un sursaut de patriotisme en plaçant le système éducatif au-dessus de toute autre considération et en nous inscrivant dans la logique d'une campagne qui fasse honneur au monde enseignant. En d'autres termes, nous devons œuvrer à la conduite d'une campagne électorale qui ne compromette pas notre vivre ensemble dans la paix et dans la cohésion.

Dans cette perspective, nous devons résister sans désespérer aux auteurs des discours vecteurs d'intolérance, de division et de haine surtout dans un environnement pollué par l'utilisation incontrôlée des réseaux sociaux, parfois sources d'intoxications et de désinformations. Je voudrais aussi m'adresser aux syndicats candidats et à leurs militants et sympathisants. Vous demeurez les acteurs de premier plan de cette campagne. Certes, le combat syndical est toujours caractérisé par son âpreté et parfois sa rudesse. Mais, il ne devrait s'agir que d'un combat d'idées, d'une confrontation de propositions mais jamais d'une guerre. Car, au-delà des divergences d'opinions ou d'options syndicales des uns et

des autres, je suis persuadé que le souci de chacun est d'apporter sa contribution au bien-être des travailleurs de notre sous-secteur.

Aussi, votre comportement au cours de cette campagne doit-il être en adéquation avec les valeurs cardinales de l'administration publique à savoir le travail, la liberté, la dignité, l'abnégation, la justice, la préservation de la vie, la paix, etc.

Le Ministère des Enseignements Maternel et Primaire pour sa part est déterminé à jouer la partition qui est la sienne pour que cette période de campagne soit le présage d'un scrutin apaisé, libre et transparent.

C'est sur cet engagement que je mets fin à mon message et déclare ouverte la campagne électorale pour les élections professionnelles sectorielles du 29 mars 2024.
Bonne campagne et bonne chance à tous les candidats.

Je vous remercie.
Porto-Novo, le 12 Mars 2024.

Salimane KARIMOU,
Ministre des Enseignements Maternel et Primaire

Échange interactif à la Direction Nationale de la Culture (ex-DAL)

L'acteur culturel Tchékpémi Jacques AHOUANSOU reçu par Blaise Tchetchao

(Trente (30) idées de projets novateurs proposées par le jeune pour stimuler la créativité et susciter l'engagement)

Le mardi 12 mars 2024, dans un élan de collaboration et d'innovation, le Directeur National de la Culture, Monsieur Blaise TCHETCHAO a reçu Tchékpémi Jacques AHOUANSOU, un acteur culturel émérite de la commune d'Avrankou, afin d'échanger avec ce dernier sur divers sujets d'intérêt commun. À l'occasion, nombreuses questions relatives essentiellement à la sauvegarde, à la valorisation et à la promotion du patrimoine culturel Béninois ont été abordées.

Cependant, l'audience s'est tenue à la Direction Nationale de la Culture (ex-Direction des Arts et du Livre) sous la houlette des sieurs Firmin AHISSOU et Ahmed BIO NIGAN, respectivement Chef-Service Promotion des Arts et Collaborateur du DNC, représentants le Directeur National de la Culture Monsieur Blaise TCHETCHAO empêché. Cette audience a été l'occasion pour Tchékpémi Jacques AHOUANSOU de présenter une série de projets novateurs visant à promouvoir et à valoriser le riche patrimoine culturel du Dahomey d'alors. D'abord, il a exprimé sa gratitude envers le Ministère du Tourisme, de la Culture et des

Arts pour son soutien continu aux initiatives culturelles et artistiques. Ensuite, il a également partagé ses idées et ses projets visant à enrichir davantage le paysage culturel du pays et à encourager la participation des jeunes talents. « Dans un monde en constante évolution, où les frontières culturelles s'effacent et où la diversité devient un pilier essentiel de notre société, la valorisation de la culture et la mise en lumière des valeurs ancestrales revêtent une importance primordiale. En tant que gardiens de notre héritage culturel et artisans de son renouveau, il nous incombe de proposer des projets novateurs et inspirants, capables de célébrer la richesse de nos traditions tout en embrassant les défis contemporains. Ainsi, le document que je soumetts à l'étude de l'autorité s'érige comme un recueil d'idées de projets de valorisation de la culture et des cultes Vodun, conçu pour stimuler la créativité et susciter l'engagement. Par le biais de ces propositions, nous aspirons à encourager la collaboration interdisciplinaire, à promouvoir le dialogue interculturel et à catalyser le potentiel transformateur de l'expression ar-



tistique », a-t-il introduit après avoir reconnu les mérites de tous les acteurs du développement durable du Bénin sur les plans culturel, artistique, touristique et religieux avant de présenter les trente (30) idées créatives contenues par le recueil. À juste titre, il faut souligner que ces idées de projets interviennent dans quatre (04) secteurs dont le tourisme, la culture, les arts et la religion vodun.

Aux représentants du Directeur National de la Culture de s'exprimer pleinement face à l'engagement participatif du jeune, ils ont salué la réflexion de l'acteur culturel et ont apprécié à tout goût le travail abattu. Ils ont exprimé leur reconnaissance envers Tchékpémi Jacques AHOUANSOU pour sa contribution remarquable au rayonnement de la culture locale et nationale. Ils ont également salué son dévouement et son engagement envers la promotion des arts et de la culture dans

le pays. Aussi lui ont-ils prodigué de nombreux conseils de conservation et de développement à long terme des idées pondues. Par ailleurs, ils se sont montrés, au nom du Directeur empêché, très réceptifs aux propositions du jeune Tchékpémi Jacques AHOUANSOU, saluant son dévouement envers la préservation et la promotion de la culture Béninoise. Ils ont exprimé leur devoir de rendre compte à qui de droit afin qu'une étude approfondie soit faite histoire de concrétiser plus ou moins ces ambitieux projets.

Tchékpémi, l'étoile filante d'une génération culturelle...

Tchékpémi Jacques AHOUANSOU, reconnu pour son engagement en faveur de la promotion de la culture, a partagé avec enthousiasme ses idées et propositions avec les représentants du Directeur National de la Culture. Parmi les initiatives présentées figuraient des projets de festivals culturels régionaux, des programmes éducatifs visant à sensibiliser les jeunes à l'importance de la culture, ainsi que des collaborations artistiques internationales pour renforcer les échanges culturels.

Mieux, ces idées de projets souhaitent répondre aux défis contemporains et à l'évolution des besoins sociétaux, embrassant une approche inclusive et créative pour célébrer les héritages culturels et encourager le dialogue interculturel.

Cette rencontre, faut-il rappeler, témoigne de l'importance de la véritable collaboration entre les institutions gouvernementales et les acteurs de la société civile pour stimuler la vitalité culturelle du Bénin. Il ressort donc que grâce à des échanges constructifs et à des partenariats solides, il est possible de créer un environnement propice à l'épanouissement de la culture et à son rayonnement à l'échelle nationale et internationale. Cet moment d'échange entre la Direction Nationale de la Culture et le jeune Tchékpémi Jacques AHOUANSOU par exemple marque le début d'une nouvelle ère de coopération et d'innovation dans le domaine culturel. Ensemble, ils s'engagent à œuvrer pour la valorisation et la promotion de l'héritage culturel, contribuant ainsi à enrichir la vie culturelle du Bénin.

Bernice ALOVOKPINHOU
(Stagiaire)

FENOU Guest House à Porto-Novo

Les Résidences FENOU, un nouveau cadre élégant pour vos séjours dans la capitale

La ville de Porto-Novo dispose désormais de nouvelles résidences entièrement meublées de plus. En effet, pour compléter la vaste chaîne d'hôtellerie présente dans la capitale du Bénin afin de répondre aux exigences de l'écotourisme de la localité, les Résidences FENOU sont disponibles dans les quartiers Djassin Houinvié, Tokpota et Dowa. Incarnation de l'élégance et de raffinements offrant une expérience de séjour incomparable pour les voyageurs à la recherche de confort et de sophistication, les Résidences FENOU sont composées de chambres salon soigneusement décorées avec des matériaux de qualité supérieure, de meubles élégants et des œuvres d'art locales, fait comprendre la gérante Estelle Akanni. Elles sont construites avec un souci de détails offrant une combinaison parfaite entre élégance contemporaine et touche authentique, avec en



leur sein, toutes les commodités modernes. De plus, les Résidences FENOU, sont situées au

quartier Djassin Houinvié non loin de la pharmacie Tokpota Davo et dans la von en face de l'église catholique St Paul de Dowa à Porto-Novo. FENOU GUEST HOUSE est composée des appartements VIP meublés, des chambres entièrement ventilées et climatisées, d'une cuisine moderne dans toutes les chambres avec frigo, gaz et cuisinière, d'une chauffe-eau dans toutes les chambres, des salles de bains privées et luxueuses avec des produits de toilette de haute gamme, d'un compteur à carte personnel pour votre séjour, de télévision à écran plasma et d'un spa de classe mondiale.

Que vous soyez voyageurs pour affaires ou pour le plaisir, les Résidences FENOU représentent le cadre idéal qu'il vous faut. L'accueil est au top et le cadre est agréable.



JIF 2024 au Ministère de la Justice et de la Législation

Yvon Detchenou marche aux côtés des femmes de son ministère

Les femmes du Ministère de la Justice et de la Législation (MJL) ont fait une marche santé de 10 km à travers la ville de Cotonou le samedi 09 mars 2024 dernier. C'est à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la femme (JIF), édition 2024 placée sous le thème : « Investir en faveur des femmes d'aujourd'hui et de demain : accélérer le rythme ». Très sensible au genre, le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, Yvon Detchénou, a marché aux côtés des femmes de son ministère.

Le top de cette marche a été donné au Ministère de la justice et de la législation. Elles y ont participé, les femmes exerçant dans le secteur judiciaire sur toute l'étendue du territoire national. Passant par le Ministère des affaires étrangères, la devanture de la Maison de la francophonie, le Boulevard de la Marina cette marche a échoué à la plage de Fidjrossè.

Sur leur parcours, les femmes avaient à leurs côtés, non seulement le Garde des Sceaux ministre de la justice mais aussi des hommes du Ministère de la justice. Encadrés par les forces de l'ordre et les sapeurs-pompiers, ils ont exercé des mouvements de corps, des exercices musculaires.

Pour la Directrice des droits humains, Dr Inès Hadonou Toffoun, la femme est une lumière qui doit tout faire pour renforcer ses compétences en vue d'être une vraie lumière dans sa communauté. « Le pouvoir appartient à la femme et il ne peut pas avoir quelque chose de plus grand que la femme. C'est nous qui éduquons les hommes et donc nous avons tous les pouvoirs pour redresser ce monde. Soyons plus solidaires les unes envers les autres pour que notre cause soit entendue. Le gouvernement Talon nous y aide beaucoup mais il y a encore du chemin à faire », a-t-elle fait savoir. Dr Inès Hadonou Toffoun a remercié les hommes du ministère pour leur accompagnement tant financièrement que physiquement dans les différentes activités programmées dans le cadre de



cette célébration.

Quant au Secrétaire général adjoint du Ministère de la justice et de la législation, Dr Jacques Richard Codjo, il explique que le Journée internationale des droits de la femme permet de se recueillir, de rentrer en soi-même et de voir la place accordée à la femme dans la société. La femme doit être mise à contribution pour le développement harmonieux de

la société. Ce que le gouvernement Talon a compris avec la rénovation de l'Institut national de la femme pour protéger les femmes contre toutes sortes de brimades qu'elles subissent dans la société, a-t-il ajouté. Dr Jacques Richard Codjo a salué la responsable de la Cellule genre et environnement du Ministère de la justice, Ulriche Akoua Akonakpo pour l'exécution de certaines activités en vue du

développement et du mieux-être des femmes du secteur de la justice.

Présent à cette marche, le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, Yvon Detchénou, a fait savoir que les hommes sont venus accompagner les femmes pour la défense de leurs droits. Et à l'autorité ministérielle d'ajouter : « Nous devons soutenir les femmes et continuer la lutte avec elles c'est-à-dire faire en sorte qu'elles se sentent au mieux dans une société où on espère que la femme soit respectée, promue au niveau et à la mesure de ce qu'elle présente pour l'avenir de ce pays ». Le Garde des Sceaux Yvon Detchénou a rassuré que le gouvernement Talon est engagé pour l'épanouissement global de la femme dans la société béninoise.

La Cellule genre et environnement du Ministère de la justice a marqué la journée du vendredi

Dans le cadre de la célébration de cette journée internationale de la femme, des causeries-débats ont eu lieu sur l'éducation des filles, le leadership féminin, la santé et des mesures pour protéger la femme, lutter contre le harcèlement sexuel et les Violences basées sur le genre dans leurs droits. Vendredi 8 mars 2024, le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, Yvon Detchénou a donné au Centre de documentation et d'informations juridiques (Cdi) dans l'enceinte de la Cour d'appel de Cotonou, le top des manifestations de la célébration de la JIF 2024 placée sous le thème : « Investir en faveur des femmes d'aujourd'hui et de demain : accélérer le rythme ». Cette journée organisée par la Cellule genre et environnement du Ministère de la justice, offre l'opportunité pour faire une rétrospection sur la situation des femmes. Au menu de l'activité du vendredi 8 mars, deux panels. Le premier qui porte sur l'équilibre vie professionnelle/vie familiale a été modéré par le Secrétaire général adjoint du Ministère de la justice, Dr Jacques Richard Codjo. Il est composé de la Directrice de l'Ecole de formation des professions judiciaires (EFPJ), Bernadette Codjovi Houdékandji ; madame Innocentia Apovo Monteiro, commissaire principale de police ; la Cheffe Cellule genre et environnement au Ministère de la justice, Ulriche Akoua Akonakpo ; la Directrice des rela-



tions avec les Institutions et de la promotion des dynamiques sociales, Zalia Bacoudogo Alassan et l'Assistante du Garde des Sceaux, Gnanki Dokoto.

Le second panel porte sur l'hygiène et l'assainissement en milieu de travail. Il a été modéré par le Conseiller technique juridique du Garde des Sceaux, Antonio d'Almeida et est composé entre autres du premier substitut du procureur de la République près le tribunal de Cotonou, Edwige Fifamè Aklou Tangni, de la Directrice des affaires civiles et des sceaux, Aubierge Olivia Hungbo et de la Directrice des droits humains, Dr Inès Hadonou Toffoun. Ces différentes communications ont fait l'objet de débats riches et enrichissants avec les participants.

La Cheffe Cellule genre et environnement au Ministère de la justice, Ulriche Akoua Akonakpo a salué l'engagement et la volonté du Garde des Sceaux à promouvoir les droits de la femme au Bénin. Elle a exhorté toutes les femmes du Ministère de la Justice à renforcer l'estime de soi,

leur confiance en elles-mêmes et à surtout développer leurs potentialités.

A l'occasion, le Garde des Sceaux, Yvon Detchénou a rappelé que pour le Gouvernement, investir dans l'éducation des filles et des femmes est un moyen puissant de renforcer leur autonomie et d'offrir de justes chances d'opportunités professionnelles. Le Ministre Detchénou a également souligné que depuis quelques années, le gouvernement favorise le leadership féminin à tous les niveaux, dans le secteur public que privé, en éliminant les obstacles auxquels les femmes sont confrontées dans le monde des affaires et en contribuant à la création des politiques plus inclusives. « Soutenir les femmes entrepreneurs et l'autonomisation des femmes à travers des financements, des formations et des opportunités d'affaires contribue à renforcer l'économie locale et à créer des emplois », a-t-il conclu.

S.E.



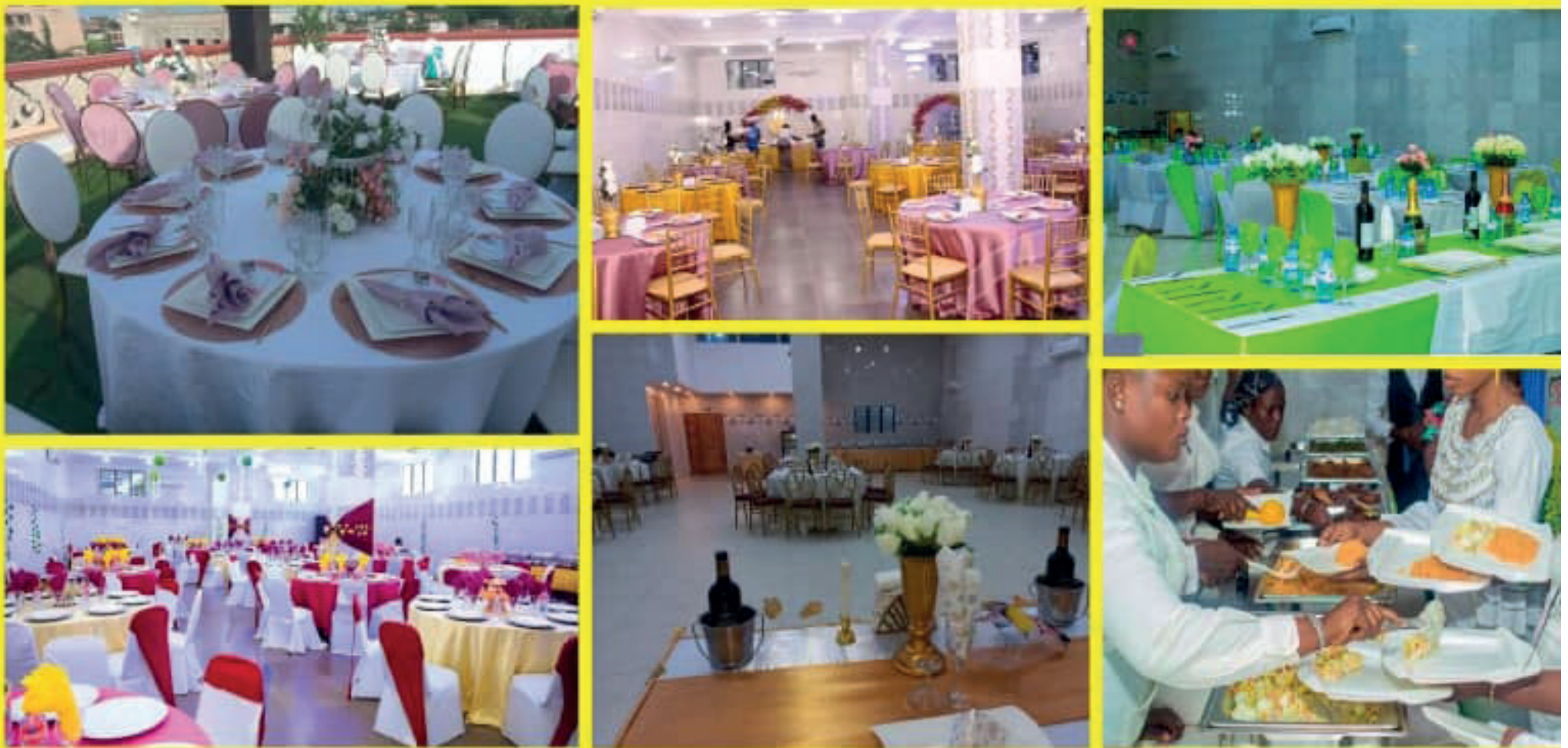
ELONA HOUSE



SALLES DE FÊTES ET DE CONFÉRENCES

CONFÉRENCE | ANNIVERSAIRE | BAPTÊME | COMMUNION | MARIAGE

UN LIEU HORS DU COMMUN, CLIMATISÉ AVEC UN DÉCOR DE HAUT STANDING



Porto-Novo, Djassin Houinvié non loin de la pharmacie Tokpota Davo



+229 97 90 46 40
+ 229 98 90 46 40

Faites-y un tour!